[illegible] des tarifs de bœuf, des songes de [illegible] américains.

M. Lépine continue. — Jamais je n'ai eu plus l'impression d'un grand danger public que le 20 août lorsque [illegible] tombèrent autour de moi. (Exclamations et rires).

C'est à la suite de ces mouvements que je résolus d'arrêter les chefs des Ligues.

M. Godefroy. — Le témoin maintient-il que lors de l'arrivée des souverains russes, les royalistes voulaient afficher le portrait du duc d'Orléans.

M. Lépine. — Evidemment oui, puisque vous en aviez 400.000.

M. Godefroy. — Mais cette commande n'avait rien de commun avec l'arrivée des souverains russes.

Le coup de force préparé

M. le Provost de Launay. — Le témoin a dit que le gouvernement s'était décidé à agir parce qu'un coup de force avait été décidé à une réunion. Quelle était cette réunion ?

M. Lépine. — Il y a eu quatre réunions ; la première, le 17 juin, la 2e, le 21 juin ; dans l'une celle du 19 juin, M. Guérin a dit qu'il fallait un coup de force ; qu'il fallait en finir. « Il faut 500 hommes pour prendre les ministères. Demain l'armée sera avec nous. »

M. Le Provost de Launay. — A la réunion du 21 juin, ne s'est-on pas séparé sans prendre de décision.

M. Lépine souriant. — M. Le Provost de Launay est très-bien renseigné. (Hilarité).

On ne s'était pas mis d'accord sur les noms du comité directeur, mais on se serait vite mis d'accord, car tous les assistants étaient de l'avis de M. Guérin.

Le triumvirat

M. Le Provost de Launay demande des explications sur le triumvirat.

M. Lépine. — La première personne qui devait en faire partie, était M. Guérin; la deuxième, que je ne nommerai pas, est un général qui a rendu de grands services, mais que je ne crois pas être avec ces Messieurs et qui en ressentirait une vive indignation. (Bruit).

On entend tout à coup sur les bancs de la Cour le nom du général Galliéni.

M. Guérin à Alger

M. Guérin pose des questions à M. Lépine et veut notamment lui demander des renseignements sur l'Algérie ; mais le président refuse de poser cette question.

M. Ménard fait remarquer que dans le rapport de M. Lépine, il est parlé de Guérin en Algérie. Il a donc le droit de poser des questions à l'ancien gouverneur de l'Algérie.

Finalement, le président l'autorise.

M. Guérin. — Suis-je arrivé en Algérie avec des bandes organisées.

M. Lépine. — Non, mais il y en avait assez là-bas.

M. Guerin. — Ai-je été l'auteur du pillage des boutiques et d'outrages à des juives enceintes.

M. Lépine. — Quand Guérin est arrivé, les gros désordres étaient passés ; mais Guérin a à son actif un fait très grave. Il m'a été affirmé par de nombreux témoins que Guérin a désigné du doigt une personne, qui a été assommée. Il a été poursuivi, mais il suivait sa tactique : il a fait citer cinquante témoins pour dire qu'il n'était pas là, comme à la place de la Concorde quand il a assommé un commissaire de police, M. Leproust.

M. Ménard proteste.

Les avocats s'agitent, posent question sur question.

M. Quentin se voit retirer la parole.

Enfin l'audience devenant houleuse, le président lève la séance en la renvoyant à demain, une heure.

Le Congrès socialiste

Paris, 7 décembre. — La séance est ouverte à deux heures quarante-cinq sous la présidence de M. Marcel Sembat.

M. Delory, maire de Lille, lit une protestation contre certains journaux dirigés par des membres du Congrès qui, depuis dimanche, tout en parlant d'union, ne cessent de semer la division et la haine.

M. Gérault-Richard, répond que la *Petite République* s'est efforcée de reproduire les débats aussi clairement que possible, et si, dit-il, le premier vote paraît être rendu d'une façon ambiguë, c'est que la question elle-même s'est présentée avec ambiguïté.

On discute ensuite sur l'ordre du jour. Un débat s'engage sur l'organisation du parti.

M. Martinet demande que sur le terrain électoral les élus affirment dans leurs actes les doctrines socialistes.

Au point de vue général, il est absolument important d'avoir une organisation centrale de contrôle permanent. Ce contrôle est absolument indispensable pour obtenir les garanties que les socialistes demandent à leurs élus.

M. Marpeaux demande qu'un Congrès se réunisse tous les ans.

M. Jules Guesde dit qu'il faut que la presse socialiste soit placée sous la surveillance du parti, et cette question est primordiale.

Il est ressorti du vote d'hier que, sur le principe même de la lutte de classes, un socialiste ne peut pas entrer dans un gouvernement bourgeois et il devient inadmissible que cette presse continue sa campagne ministérielle.

M. Guesde est partisan du congrès annuel.

Puis le président lit une adresse de la démocratie allemande aux délégués du congrès.

Les applaudissements éclatent. On crie : « Vive Liebknecht » et on décide d'envoyer aux démocrates allemands le salut fraternel des socialistes français.

M. Allemane parle ensuite au nom du Parti ouvrier socialiste-révolutionnaire. Pour lui, on ne peut voter à l'heure actuelle l'unité socialiste ; il faut la préparer loyalement et c'est tout.

La séance levée à six heures est reprise à 8 h. 1/2.

Le citoyen Poulain, député des Ardennes, déchaîne certaines colères en disant : « Selon moi, l'unité socialiste ne peut être en réalité obtenue que par la disparition des écoles socialistes. Plus de guesdistes, plus d'allemanistes, plus de communistes, mais des socialistes. »

La séance est levée à 11 heures 1/2 et renvoyée à demain.

Variations du prix du blé

M. Henry Sagnier, Directeur du *Journal de l'Agriculture*, traite, dans la *République Française* la question du warrantage des blés.

Nous croyons devoir reproduire son intéressant article :

Le warrantage peut-il constituer, dans l'état actuel des choses, un moyen de conjurer la baisse des prix, ruineuse pour le cultivateur ? C'est ce qu'il s'agit de rechercher. On doit, pour arriver à une conclusion, se livrer à un examen approfondi des faits qui se sont succédé pendant une assez longue période d'années. C'est le seul moyen de dégager un renseignement exact, qui soit autre chose qu'une vue de l'esprit.

Dans l'espèce, il n'y a pas d'autre moyen d'investigation que la recherche des variations subies par le prix du blé au cours de l'année. On peut, en prenant comme base les prix moyens généraux du blé sur l'ensemble des marchés français publiés chaque semaine, établir, par un calcul long, mais relativement facile, les prix moyens, pendant une série d'années. On peut obtenir ainsi le prix moyen du blé en France pendant le premier semestre (septembre à février) qui suit la moisson, et pendant le deuxième semestre (mars à août) qui précède la moisson suivante.

Je me suis livré à ce travail aride, mais je ne m'en repens pas ; car j'y ai trouvé des comparaisons vraiment instructives. Partant des prix moyens hebdomadaires du blé en France, publiés dans le *Journal de l'Agriculture*, j'ai pu établir, pour la période qui a couru depuis septembre 1872 jusqu'à août dernier, c'est-à-dire pour vingt-sept années, les prix semestriels du blé, [illegible] en suivant la répartition indiquée plus haut pour chaque campagne annuelle.

Je ferai grâce aux lecteurs de la *République française* d'une longue nomenclature de chiffres ; je ne considérerai même que la période des quinze dernières années, parce que c'est d'une part celle dans laquelle la concurrence des autres pays a joué un rôle considérable, et, d'autre part, celle durant laquelle s'est accomplie l'évolution que l'on sait dans la culture du blé.

Si, pendant cette période de quinze années, on compare les prix moyens du blé pendant les deux semestres de chaque campagne, on constate que, neuf fois sur quinze, le prix du deuxième semestre a été notablement supérieur à celui du premier ; c'est seulement dans six années, ou plus exactement dans cinq (l'écart étant presque insignifiant dans le sixième cas), que le phénomène inverse s'est produit.

Au premier abord, il ne paraît pas qu'on puisse tirer de ce fait une conclusion sérieuse. Un relèvement de prix qui ne se produit que deux fois sur trois ne semble pas devoir constituer une règle sur laquelle on puisse s'appuyer pour déduire un raisonnement. On ne saurait donc, dira-t-on, en tirer une conclusion autorisée.

Mais ces faits s'éclairent d'un jour tout à fait nouveau, quand on rapproche la marche des prix de l'importance plus ou moins grande de la récolte à laquelle ils correspondent. On constate alors que le même phénomène se produit invariablement.

Dans toutes les années où *la récolte a été bonne*, les prix de vente du deuxième semestre ont été supérieurs à ceux du premier semestre. C'est un fait constant qu'on explique d'ailleurs facilement : l'offre est, dans ce cas, toujours plus considérable immédiatement après la moisson que quelques mois plus tard.

Les écarts de prix, dans ces circonstances, sont toujours très nets ; ils sont parfois considérables, car, dans quelques années, ils ont atteint 2 fr. 50 à 3 fr. par quintal métrique. Si l'on part de cette moyenne approximative que la consommation absorbe environ 7 millions de quintaux par mois, on arrive à ce résultat, que, dans de semblables circonstances, la différence entre les prix correspond de 100 à 125 millions de francs. C'est un chiffre qui n'est pas à dédaigner.

Au contraire, après les moissons mauvaises ou médiocres, les prix du premier semestre sont toujours supérieurs à ceux du deuxième semestre. La différence, qui est en raison du déficit, est toujours beaucoup plus faible que dans le cas précédent. Il n'y a eu d'exception que pour la néfaste année 1891, dans laquelle cette différence a atteint 1 f. 70 par quintal métrique. La cause de la faiblesse de cet écart apparaît immédiatement : les importations étrangères arrivent bientôt, en cas de déficit, à niveler les prix.

Le fait que les prix se relèvent toujours, dans le deuxième semestre des campagnes qui suivent une bonne récolte, a cependant subi une exception et c'est dans la dernière campagne 1898-99 que cette exception s'est produite. Le prix moyen général pour la France a été de 21 fr. 39 pour le premier semestre et 19 fr. 97 pour le deuxième ; il y a eu une baisse de 1.42. Cette exception ne saurait infirmer notre raisonnement.

En effet, tous ceux qui sont au courant des mouvements commerciaux de cette année savent qu'après la moisson de 1898 les cours se sont relevés durant l'hiver et qu'ils se sont ensuite maintenus, sans variations importantes, jusqu'à la fin du printemps ; c'est seulement à ce moment qu'ils ont commencé à subir la baisse qui est arrivée à un effondrement. On sait aussi quelles ont été les causes de ce mouvement.

Les importations étrangères sont été à peu près nulles ; mais les agriculteurs avaient eu la sagesse de suivre les conseils qui leur avaient été donnés après la moisson, ils avaient réduit leurs offres dans des proportions très sensibles, et ils avaient entravé la spéculation à la baisse. A la fin du printemps, en présence d'une récolte qui s'annonçait comme bonne, et d'évaluations de rendement exagérées que certains répandaient à plaisir, ils ont été pris de panique, et l'exagération des offres a provoqué la baisse. On se mettait ainsi dans les plus mauvaises conditions pour aborder la nouvelle campagne.

Cette exception ne devient-elle pas, quand on examine rigoureusement les faits, la confirmation même de ce que nous disions plus haut ? Ne porte-t-elle pas son enseignement ? La conclusion ne ressort-elle pas, avec la clarté de l'évidence, de tous les faits qui se sont déroulés ?

L'organisation commerciale de l'agriculture, on ne saurait trop le répéter, est encore dans l'enfance. Isolés, les agriculteurs ne peuvent pas lutter contre la mauvaise fortune ; mais les associations agricoles peuvent réaliser pour eux l'effort vigoureux que les circonstances leur imposent. Qu'elles s'inspirent des lois qui ont été faites pour elles et elles arriveront certainement au but.

Henry SAGNIER.

Variations semestrielles du Prix du Blé de 1872 à 1899

Ces moyennes ont été évaluées d'après les prix généraux des marchés de France publiés chaque semaine dans le *Journal de l'Agriculture*.

On a mis en regard le montant des récoltes (d'après les statistiques du ministère de l'agriculture) correspondant à chaque campagne commerciale, et on a indiqué les variations du tarif douanier.

Les prix sont ceux du quintal métrique.

	1er Sem. (sept.-février)	2e sem. (mars-août)	Diff. en fav. du 2e sem.		Hectol. (millions)	Qx mét. (millions)
1872-73	28,33	32,33	+4,00	1872	120,8	
1873-74	36,80	36,08	—0,72	1873	81,9	
1874-75	25,62	25,24	—0,38	1874	133,1	
1875-76	26,01	26,93	+0,92	1875	100,6	
1876-77	25,74	30,44	+4,70	1876	95,4	
1877-78	30,75	30,69	—0,06	1877	100,4	
1878-79	27,94	27,78	—0,16	1878	95,2	
1879-80	30,92	31,36	+0,44	1879	79,3	59,9
1880-81	27,99	28,53	+0,54	1880	99,4	75,5
1881-82	30,37	30,01	—0,36	1881	96,8	75,7
1882-83	25,43	24,85	—0,58	1882	122,1	93,4
1883-84	24,41	23,79	—0,68	1883	103,7	79,2
1884-85	20,92	22,14	+1,22	1884	114,2	88,2
1885-86	21,48	21,94	+0,46	1885	109,9	85,2(1)
1886-87	21,59	24,52	+2,93	1886	107,3	82,3
1887-88	22,86	24,00	+1,14	1887	112,4	87,1(2)
1888-89	24,56	24,02	—0,54	1888	98,7	74,9
1889-90	23,60	25,37	+1,77	1889	108,3	83,2
1890-91	24,68	27,36	+2,68	1890	116,9	89,7
1891-92	26,14	24,36	—1,78	1891	77,2	58,5(3)
1892-93	21,83	21,24	—0,59	1892	109,5	84,5(4)
1893-94	20,35	19,94	—0,41	1893	97,8	75,6
1894-95	17,58	18,37	+0,79	1894	122,4	93,6(5)
1895-96	18,26	18,62	+0,36	1895	119,9	92,4
1896-97	20,02	22,55	+0,53	1896	119,7	92,6
1897-98	28,33	28,08	—0,25	1897	86,9	65,9
1898-99	21,39	19,97	—1,42	1898	128,1	99,3(6)
1899-1900				1899 (provis.)	129,0	99,7

(1) Loi du 28 mars 1885. (Tarif douanier : 3 fr.)
(2) Loi du 29 mars 1887. (Tarif douanier : 5 fr.)
(3) Loi du 3 juillet 1891. (Tarif douanier : 3 fr.)
(4) 1er juin 1892. (Retour au tarif de 5 fr.)
(5) Loi du 27 février 1894. (Tarif douanier : 7 fr.)
(6) Suspension du tarif (4 mai au 30 juin).

Chronique Régionale

Les élections municipales

On sait que le gouvernement, à la demande de plusieurs députés, va s'occuper d'avancer la date des élections municipales, de manière qu'elles ne se fassent pas pendant l'Exposition qui doit s'ouvrir le 15 avril.

Il se pourrait, en conséquence, que les électeurs soient convoqués pour les deux derniers dimanches de mars.

La situation agricole dans le Nord

Le *Journal officiel* publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Nord à la date du 21 novembre :

« Les semailles sont à peu près terminées ; elles ont lieu dans de bonnes conditions.

» La récolte des betteraves a été satisfaisante ; l'arrachage et le transport ont été favorisés par le beau temps.

» On achève les charrois de fumier sur les terres ainsi que les labours ».

Le Sanatorium de Saint-Pol

La Chambre vient d'être saisie par MM. Guillain, Adam, Barrois, Basly, Bersez, Bertrand, Boudenoot, Léon Bourgeois, Henry Cochin, Dansette, Debève, Defontaine, Delaune, Dron, Dunaime, Eliez-Evrard, Fanien, Lucien Hubert, Lamendin, Lemire, Lepez, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Motte, Noel, Plichon, Ribot, Rogez, Rose, des Rotours, César Sirot, Ternaux-Compans, Trannoy et Weil-Mallez, d'une proposition de loi ayant pour but d'autoriser une loterie de 3 millions en faveur de l'œuvre du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

Dans leur exposé des motifs, les auteurs de la proposition rappellent les services rendus par ce Sanatorium qu'il est question de transporter sur la plage de Zuydcoote.

Le domaine de Zuydcoote, disent-ils, est maintenant acquis, et il est assez vaste pour répondre à tout le programme que s'est tracé le Conseil d'administration : transfert du Sanatorium et de l'hôpital maritime, et un peu plus loin établissement de la ferme qui devra utiliser et canaliser vers la terre les aptitudes indécises des petits convalescents, dont il sera bon de faire des ouvriers agricoles, vivant au grand air, au lieu de les renvoyer dans les usines ou les mines ; puis viendra, après la ferme, un bois de sapins, pour les promenades en mi-saison, lorsque la plage sera trop rigoureuse pour les petits malades.

Sur ces vastes terrains, il fallait concevoir un projet de constructions répondant à tous les besoins de l'œuvre, qui reçoit les deux sexes, et, dans chaque section, toute la gamme des manifestations maladives, depuis les simples anémiés (le Sanatorium n'est pour eux qu'une sorte de pensionnat maritime) jusqu'aux cas chirurgicaux les plus graves, car les infirmeries ne le cèdent en rien, comme importance et gravité des interventions, aux hôpitaux où la chirurgie est la plus active.

Pour réaliser cet ensemble, on a conçu le projet de créer à Zuydcoote un établissement comprenant 600 lits, qui nécessiterait une dépense de deux millions et demi. C'est pourquoi on sollicite *l'autorisation d'émettre une grande loterie* de trois millions (donnant un revenu net de deux millions et demi). Ce procédé, employé avec un éclatant succès pour la construction du Palais des Beaux-Arts de Lille, a paru le plus simple pour aboutir rapidement.

De son côté, l'œuvre des enfants tuberculeux d'Ormesson demande l'autorisation d'émettre une loterie de 4 millions en deux séries de 2 millions chacune.

Le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer et l'œuvre d'Ormesson se sont entendus pour mettre en commun leurs efforts ; et si les deux demandes étaient simultanément accueillies favorablement, une seule loterie de sept millions, en deux séries de trois millions et demi chacune, serait émise à Paris et dans les départements par les soins de l'œuvre d'Ormesson, qui remettrait les trois septièmes du produit net au Sanatorium de Saint-Pol, en gardant les quatre septièmes de ce produit net.

T. H.

Les conférences populaires

A WATTIGNIES

Dimanche soir a eu lieu, dans la grande salle des fêtes *une conférence sur la Mutualité*, organisée sous les auspices de l'administration municipale, par l'Association amicale des anciens élèves.

M. Vauban, instituteur, a présenté le conférencier M. Cliquennois-Pâque, secrétaire-général de la Mutualité scolaire de Lille.

M. le Maire, bon nombre de conseillers municipaux et d'instituteurs des communes voisines assistaient à la réunion. Plus de 500 personnes ont écouté avec le plus grand intérêt le conferencier qui a su rendre très intéressant un sujet assez aride et en démontrer les nombreux avantages.

Les applaudissements réitérés de l'auditoire ont prouvé que M. Cliquennois-Pâque avait, une fois de plus, amené de nombreux adhérents à la cause de la mutualité.

Avant de lever la séance, M. le maire, au nom des sociétés de secours mutuels de la commune, a remercié et félicité le sympathique conférencier d'avoir apporté sa bonne parole qui contribuera à augmenter le nombre des mutualistes de Wattignies.

La séance s'est terminée par une série de projections des plus intéressantes présentées par M. H. Verrier, de Lille.

C. D.

A CROIX

Le Transvaal et les Boërs, tel est le titre d'une substantielle conférence faite dimanche dernier, dans la coquette salle du *Progrès*, par M. Evilliot, instituteur à Croix-Centre. Ce sujet d'actualité avait attiré une foule nombreuse et sympathique qui a fait une véritable ovation au conférencier, témoignant ainsi la joie qu'elle éprouvait à entendre de nouveau M. Evilliot, longtemps éloigné de l'école pour raison de santé.

Des vues d'une netteté parfaite ont agrémenté cette causerie, puis M. Mathieu, directeur de l'école de Croix, a remercié, en termes émus, le conferencier inlassable qu'est M. Evilliot.

A SECLIN

On nous écrit :

« L'Association amicale des anciens élèves de l'école publique de Seclin, inaugurait dimanche dernier, 3 décembre, sa quatrième année d'existence par une conférence populaire.

M. Merchier, professeur au lycée Faidherbe, avait bien voulu répondre à l'appel du président de l'Association : M. Marcel Delaune, député. Longtemps avant l'heure fixée, le salon communal, trop petit en la circonstance, était envahi par un auditoire extrêmement nombreux et comprenant tout Seclin.

Le président fait en quelques mots l'éloge du conférencier si dévoué, si aimé auquel l'Association est redevable d'une si grande part de son succès et lui donne la parole.

M. Merchier avait choisi un sujet tout d'actualité : « L'Afrique australe, le Transvaal et les Boërs ».

Pendant une heure et demie l'incomparable conférencier a tenu son public sous le charme de son entraînante et spirituelle parole, répandant la clarté sur l'imbroglio sud africain et fournissant avec une méthode parfaite les détails les plus complets et les plus inédits sur les mœurs et l'histoire des républiques boëres *et sur les acteurs du drame qui se déroule dans ce malheureux pays convoité par un envahisseur assoiffé et sans scrupule.*

Il a terminé en exprimant le vœu, partagé par tous, de voir ce vaillant petit peuple, fort de son droit et confiant dans la justice de sa cause, sortir victorieux de la guerre qui lui a été imposée.

A maintes reprises, l'auditoire a manifesté sa satisfaction par de chaleureux applaudissements.

L'Association des Anciens élèves adresse à M. Merchier ses sincères remerciements et nourrit l'espoir de l'entendre encore l'année prochaine.

A BAISIEUX

Dimanche, M. Foubert, notre sympathique et dévoué instituteur du Grand Baisieux, avait organisé une conférence suivie d'un petit concert. Après l'audition d'un beau chœur chanté par les Anciens Elèves du Petit Baisieux, sous la direction de M. Lefebvre, instituteur, qui a lui-même chanté les soli d'une façon remarquable, la conférence a commencé devant une salle remplie de plus de deux cents auditeurs, parmi lesquels les membres de la Municipalité presque tous présents.

M. Huin, instituteur-adjoint a traité avec clarté et éloquence le sujet suivant : le Transvaal et les Boërs.

Après la Conférence, une distribution de gâteaux, don d'un généreux ami de l'école, a été faite aux filles et aux garçons.

Toutes nos félicitations à M. Foubert pour la belle fête qu'il nous a donnée, à M. Lefebvre, pour son bienveillant concours, à M. Huin dont nous avons déjà pu apprécier le dévouement et dont nous espérons [illegible]

A MASNY

Plus de trois cents personnes se pressaient dimanche 3 décembre, dans la grande salle de M. H. Lecierre, adjoint au maire. L'Association Amicale des Anciens Elèves ouvrait la série de ses conférences d'hiver.

M. Debève, député, qui présidait, présente en termes excellents le sympathique conférencier, M. Spriet, notaire à Marchiennes.

Avec une clarté et une précision remarquables, M. Spriet développe un sujet bien fait pour maintenir l'attention de son nombreux auditoire : « Notre expansion coloniale en Afrique. »

Des chœurs chantés par les élèves du cours d'adultes, au début et à la fin de la conférence, ont été enlevés avec beaucoup de brio.

En résumé, bonne soirée, instructive et amusante, dont les Masnysiens garderont un agréable souvenir.

A GAUCHIN-VERLOINGT

Dimanche dernier, une conférence organisée par le sympathique instituteur de cette commune, M. De Guizelin, réunissait dans la salle de classe trop petite pour la circonstance, environ 200 auditeurs.

M. Pruvost adjoint, présidait, entouré de la plupart des conseillers municipaux.

M. Miliéquant, professeur au collège de St-Pol, par sa parole facile et entraînante, par ses anecdotes finement contées a su vivement intéresser l'assistance au sort de l'enfant et de l'écolier à travers les âges.

Son succès a été partagé par M. Dufour, instituteur à Bryas, chargé de la partie récréative. Avec les projections lumineuses, il a fait défiler les principaux épisodes et les faits d'armes de 1870 : des vues comiques du meilleur goût ont heureusement clos cette charmante fête scolaire.

LE SPORT

LUTTE

Championnat de lutte

Le grand championnat international de lutte du Nord, avec 3,000 francs de prix, sera donné prochainement sous le règlement du *Journal des Sports*.

Il y aura deux catégories de poids : poids légers et poids lourds.

Les concurrents jusqu'à 85 kilos seront classés dans les poids légers. Au-dessus de 85 kilos, ils prendront rang dans la catégorie des poids lourds.

La liste des prix dans chaque catégorie sera ainsi composée 1er prix, 600 francs et médaille d'or ; 2e prix, 250 francs et médaille de vermeil ; 3e prix, 150 francs et médaille d'argent ; 4e prix 100 francs et médaille de bronze.

Les quatre vainqueurs des poids légers lutteront ensuite contre les quatre vainqueurs des poids lourds pour le titre de champion du Nord.

1er prix, 500 fr., palme de vermeil et le titre de champion du Nord ; 2e prix, 250 fr. ; 3e, 150 fr., 4e, 100 fr.

Les concurrents qui voudraient se faire inscrire sont priés d'envoyer leur adhésion à M. Rens Cahagne, Hippodrome de Lille.

Voici les engagements déjà retenus :

N° 1, Célestin Moret, qui a obtenu au Championnat du Casino de Paris 1898 le prix d'endurance et de courage. Taille, 1 m. 76 ; poids, 85 kilos.

N° 2, Chaizet le Frappeur, 2e de Championnat de 1899 au Casino de Paris. Taille, 1 m. 69 ; poids, 83 kil.

N° 3, Peyrouse, dit le Lion de Valence, vainqueur du Championnat de Menu, 99. Taille, 1 m. 88 ; poids, 118 k.

N° 4, Henri Bailleul, de Roubaix. Taille, 1 m. 70 ; poids, 73 kil.

FOOT-BALL

Championnat au Vélodrome

Dimanche prochain va se disputer au Vélodrome Lillois, un match comptant pour le championnat du Nord, entre le *Sporting Club Tourquennois* et l'*Iris-Club Lillois*.

EXPOSITION des Agriculteurs du Nord AU PALAIS-RAMEAU

II

En continuant notre promenade à travers le Palais-Rameau, nous avons beaucoup admiré l'exposition de la *Manufacture des produits chimiques d'Auby*.

Il y a là une série intéressante d'engrais chimiques dont les résultats sont placés, sous forme de produits obtenus, sous les yeux des visiteurs.

La culture des marais d'Arleux est représentée par une collection de produits divers de superbe aspect.

M. Walue, constructeur, expose une jolie série d'instruments aratoires. **M. Dusart**, dont nous avons eu maintes fois l'occasion de parler présente une collection de lampes et calorifères à alcool, d'un très vif intérêt.

La Société coopérative agricole de la région du Nord, dont le siège est à Amiens, expose des faucheuses, des moissonneuses, des moteurs à pétrole et à alcool, des barattes, des rateaux à cheval et une série d'écrémeuses de modèles variés.

Le Progrès agricole fait une belle exposition de machines agricoles de préparation. Les types présentés réalisent la dernière perfection.

M. Delannoy, instituteur à La Gorgue, expose des échantillons de céréales de toute beauté.

M. Vandaele présente des céréales et des raisins tout à-fait remarquables.

A citer également :

M. Duriez Sarrazin, de Flines-les-Raches, qui présente une très belle série des produits du sol pommes de terre, betteraves, céréales, etc.

M. J.-Bte Descarpentries, à Leceilles, expose des céréales.

M. Wallez-Ghislaine, à Hamel nous offre le spectacle agréable à l'œil de pommes de terre et de blés de la plus belle venue.

Nommons aussi **M. Tribou**, agriculteur à Hem-Lenglet, qui fait une superbe exposition de céréales.

Le syndicat des marchands de beurre de Lille présente des échantillons remarquables par *leur beauté et par leur pureté*.

A citer le beurre de M. Declercq de Drincham. Ce produit a un parfum particulier rappelant le beurre d'Isigny.

M. Desmarescaux, de Caestre, expose des produits du sol et de fort beaux fromages.

La laiterie de Boulogne (Nord) par Avesnes-sur-Heppe fait également une belle exposition de ses produits.

* * *

Nous voudrions prolonger cette nomenclature car nous n'avons nommé qu'une faible partie des exposants, mais il nous faudrait beaucoup de place pour relater même en quelques mots, *tous ceux qui méritent d'être signalés et malheureusement*, cette place nous est aujourd'hui mesurée.

Nous pouvons toutefois dire que dans son ensemble, l'exposition des Agriculteurs du Nord est des plus réussies et nous ne saurions trop engager le public à se rendre au Palais Rameau pour y admirer les produits merveilleux obtenus du sol, à la faveur des nouveaux procédés de culture.

JEAN DU NORD.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Le mouvement gréviste s'amoindrit de jour en jour.

Hier, le conflit qui avait éclaté dans l'établissement d'apprêt de MM. Hannart frères, rue de l'Espérance, s'est rapidement apaisé. Les 60 petits apprêteurs qui avaient quitté le travail mercredi matin ont réintégré l'usine aux mêmes conditions.

A la filature de M. Amédée Prouvost, rue de Beaumont, la grève continue. Hier, deux grévistes de cet établissement ont retiré leurs livrets, déclarant qu'ils allaient chercher du travail au Cateau.

A la filature de M. Charles Pollet, rue de la Redoute, la grève continue également ; de ce fait 26 soigneuses de cet établissement ont dû arrêter leur travail, hier dans la journée.

Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, la situation n'a pas changé ; les grévistes trieurs persistent à ne pas réintégrer l'usine, tant qu'il y aura des femmes trieuses.

La situation est calme. Les grévistes désireux de conserver l'estime et la sympathie de la population, ne se livrent à aucune manifestation tumultueuse, ce dont on doit les féliciter.

A TOURCOING

Chez MM. Rousseau et Cie

125 à 150 ouvriers ont travaillé hier à la teinturerie Rousseau et Cie, rue Verte.

Le soir par suite de rentrées nouvelles et de réembauchage le personnel ouvrier s'élevait environ à 200.

Les patrons continuent à maintenir que dès l'expiration des contrats passés avec leurs clients ils feront profiter les ouvriers des suppléments des prix de façon qu'ils réclameront.

Hier, dans la soirée, quelques manifestations se sont produites aux abords de l'établissement.

L'ordre n'a pas été troublé.

Aux tissages Bayart-Parent frères

Nous avons rendu compte, hier, de la nouvelle tentative de conciliation accomplie mardi matin par les ouvriers et ouvrières des tissages Bayart-Parent frères.

Une délégation de six ouvriers pris parmi les plus anciens des deux triages, se rendit à Roubaix et les frères Bayart qui, tous, étaient chez eux, ne daignèrent même pas recevoir les délégués, ne fut-ce pour le dire eux-mêmes, qu'ils ne voulaient pas apporter un adoucissement à leur malheureux sort.

Ils préférèrent envoyer la concierge faire la triste réponse négative à une démarche pleine de générosité.

Cette conduite des gros patrons chrétiens, plusieurs fois millionnaires a été déjà sévèrement jugée par l'opinion publique.

MM. Bayart qui, eux, peuvent perdre de l'argent sans que leur estomac en souffre, attendent-ils donc que les ouvriers capitulent, contraints par la famine et lorsque les mères n'auront plus rien à donner à leurs petits enfants !

Nous avons le ferme espoir que les infortunés tisserands qui ont dû déserter l'atelier en raison de l'insuffisance de leurs salaires seront soutenus par la population. Nous faisons à ce sujet un pressant appel à nos concitoyens, et nous serions heureux que cet appel soit entendu.

Hier matin une délégation de 2 ouvrières et 2 ouvriers s'est présentée à l'hôtel-de-ville et a été reçue par M. Don, député, maire de Tourcoing.

Les délégués ont exposé au démocratique premier magistrat de la cité la situation par le détail.

M. le maire a fait un accueil cordial aux ouvriers, et les a engagé à ne pas se départir du calme.

Un don de 50 fr. remis à M. le Maire par un généreux anonyme en faveur des gréviste de chez Bayart, M. le Maire a remis cette somme aux délégués.

Les ouvriers nous prient, à cette occasion, d'adresser leurs chaleureux remerciements à l'auteur de cette libéralité.

A la filature Leroux frères

Toujours pas de changement dans la situation. On ne comprend véritablement pas qu'il soit si difficile d'accorder un minimum de salaire de 22 fr. par semaine aux ouvriers rattacheurs homme et femmes.

Chez M. Lorthiois-Motte

L'établissement reste toujours fermé en raison des installations électriques auxquelles on procède dans le peignage.

Il est probable que désormais la reprise n'aura pas lieu avant le lundi 11 décembre, comme le patron l'avait fait afficher au cours de la grève des hommes de peine.

NOUVELLES GRÈVES

A la filature de coton Duvillier-Motte, rue des Orphelins, quinze rattacheurs ont cessé le travail. Ces ouvriers, qui touchent actuellement un salaire de 16 à 18 fr. avec prime, réclament 24 fr. par semaine sans prime.

A la filature de coton Alexandre Joire, rue de la Latte, où 16 grands et 16 petits rattacheurs s'étaient mis en grève avant-hier, le travail fut repris hier matin ainsi que nous l'avions fait prévoir.

Mais à la rentrée de une heure les petits rattacheurs ont à nouveau cessé le travail, demandant à être traités « comme les grands » c'est-à-dire à bénéficier d'une augmentation de 3 0/0 au mille kilos.

Au sujet d'une arrestation

Nous annoncions hier l'arrestation de M. Dubar François, trieur et cabaretier, rue de Dunkerque, sous l'inculpation d'avoir porté des coups aux ouvrières trieuses de MM. Achille et Pierre Pollet.

Nous avons relaté l'arrestation en y faisant quelques commentaires sur l'étrangeté de l'accusation contre M. Dubar *et ainsi que nous faisions* remarquer que rien dans la conduite antérieure de l'inculpé ainsi que son tempérament ne la justifiaient nullement.

Nous disions aussi que, confronté avec les trieuses, victimes de la pseudo-agression, ces dernières le reconnurent immédiatement pour l'un des agresseurs et cela avec un ensemble qui peut donner à réfléchir.

L'inculpé protestait avec énergie, son passé répondait pour lui. On ne le crût pas, et les témoignages, tout au moins discutables participèrent pour une bonne part à l'incarcération d'abord, au transfert à Lille ensuite.

L'affaire devait se dérouler à l'audience correctionnelle d'hier ; sur la demande de M. Dubar, elle est remise à huitaine, et sa liberté provisoire accordée.

M. Dubar est donc revenu à Tourcoing hier soir.

Il eût semblé étrange, que la petite feuille hargneuse, arrogante, méchante, fielleuse, portant dans l'angle gauche de sa première page l'image du Christ, ne tirât parti de ce malheureux incident, pour en faire une question de parti pris le plus aveugle. C'est d'un bout à l'autre, un violent réquisitoire contre le malheureux ayant été arrêté par un fait nullement prouvé.

Alors que plusieurs témoins certifient avoir vu M. Dubar chez lui à l'heure indiquée par le journal bigot, ce dernier lance contre cet homme une accusation catégorique, et englobe les trieurs en général dans sa haine.

Dans huit jours, M. Dubar sera sûrement innocenté des accusations portées contre lui.

Nous verrons alors comment se comportera la feuille des sacristies.

Chronique Locale

ROUBAIX

Conseil municipal

La séance du Conseil municipal que nous avions annoncée pour ce soir, n'aura pas lieu. Elle est renvoyée à une date ultérieure.

Accidents du travail

— M. Wilfart Louis, 21 ans, apprêteur demeurant rue des Longues-Haies, 224, ouvrier chez MM. Motte et Delescluse, a reçu une barre de fer sur le pied droit, occasionnant une plaie contuse du gros orteil.

— Chez M. E. Duchepper, teinturier, rue Sébastopol, 30, M. Gabrin Charles, ouvrier teinturier, 37 ans, demeurant à Dottignies (Belgique) s'est contusionné la cheville gauche en heurtant un bac à teinture.

— Michels Arthur, 13 ans, apprêteur chez MM. Segard et Vanackère, rue Racine, 11, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, retournait à son domicile en bicyclette en suivant le boulevard. Les accotements étaient libres, mais tellement boueux en raison des pluies que le jeune garçon préféra emprunter le milieu de la chaussée.

En voulant passer entre deux voitures revenant de Tourcoing, il dérapa et tomba si malheureusement qu'une voiture appartenant à M. Tiberghien et qui ramenait les employés de la maison, lui passa sur les jambes.

Le jeune cycliste fut relevé portant des contusions assez sérieuses mais pas de fracture si bien que l'accident n'aura pas de suites graves et que quelques jours de repos suffiront au rétablissement du blessé.

Accidents du travail

Chez M. Samyn Permaudt, expéditeur, rue de la Gare, M. Pierre Impe, 44 ans, homme de peine, demeurant rue du Tilleul, en chargeant des balles de peigné sur un wagon, est tombé à la renverse et, dans sa chute, s'est foulé le poignet gauche.

— M. J.-B. Duforest, homme de peine chez M. Aimable Liard, teinturier, rue St-Pierre, est tombé sur un chariot et s'est fortement contusionné la poitrine.

Vol de lait rue Daubenton

Hier matin, vers sept heures, une marchande de lait de la rue Daubenton, Mme Julie Vandenbrouck, avait déposé près du café Jean, rue Daubenton pour aller servir une cliente, un de ses bidons contenant une vingtaine de litres de lait. Quand elle revint, le bidon avait disparu.

Arrestation d'un Dunkerquois

En vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Dunkerque, l'agent de sûreté Berté a procédé, hier, à l'arrestation, dans un estaminet portant le n° 92, de la rue de la Fosse-aux-Chênes, du nommé Sheffojeu, Albert, âgé de 33 ans, maître de l'Hôtel de la marine marchande à Dunkerque, qui est accusé du vol d'une bicyclette.

Tribunal de simple police

Audience du 7 décembre

Présidence de **M. Louis Petit**, juge — Ministère public, **M. L. Lecomte**, commissaire de police — Greffier, **M. Ch. Duthy** — Huissier-Audiencier, **M. L. Buns**.

M. Vanrolet est condamné à 1 franc pour défaut de balayage.

M. J.-B. Dubruille, boulevard d'Armentières, ayant installé à sa maison des descente de cave non conformes aux règlements de voirie est condamné à 1 fr. d'amende. Il devra procéder dans un délai de quinze jours à la réduction de ces descentes.

M. Manisca est condamné à 1 fr. d'amende pour ne s'être pas découvert pendant la représentation théâtrale.

MM. Delbecque Jean ; Barbieux Louis et Delpoullo Carlos, sont condamnés à 1 fr. d'amende pour avoir laissé leurs cabarets ouverts après l'heure.

Mme Wattel Marie est condamnée à 1 fr. pour n'avoir pas vidé ses fosses d'aisance.

La liste des propriétaires de chiens qui viennent cueillir 1 fr. d'amende pour avoir laissé divaguer leurs toutous est longue. La chanson qui dit :

« Qu'ils sont heureux les chiens
Qui font p.p. dans la rue,
Qu'ils sont heureux les chiens
Personne ne leur dit rien. »

On a absolument menti. Non seulement les chiens ne peuvent pas « insulter » ou arroser impunément la voie publique, mais ils ne peuvent s'y promener.

MM. Castelain Achille, Monnet Louis et Bayart J.-B. ayant fait du tapage nocturne sont condamnés à 1 franc chacun.

M. Bocquet ayant embarrassé la voie publique est condamné à 5 francs d'amende et M. Moreau François, encourt 2 francs d'amende pour avoir omis d'inscrire un logeur sur son registre.

Mme Hélène Pogez, directrice des Hospices de Wattrelos a encouru de la part de M. l'Inspecteur du travail, 28 contraventions : 8, pour avoir occupé dans l'ouvroir des fillettes de moins de 12 ans ; 9, pour avoir occupé des filles de moins de 18 ans, non munies de leur livret et 11 pour avoir des garçons de 13 à 18 ans, n'ayant pas leur livret.

Cette affaire qui entre dans le droit commun et relève de la loi sur le travail a été défendue par M. Chatteleyn et soutenue par M. l'Inspecteur du travail, pour être ensuite renvoyée à huitaine afin d'entendre les témoins.

Hier, presque pas de pochards. On voit bien que l'air est humide et les gorges itou. On ne boit pas par du temps pareil. Ce qu'ils vont se rattraper aux beaux jours, lorsque le soleil séchera la terre et allumera les gorges !

Jean Kiri.

La Sainte-Cécile à la « Fanfare Delattre »

Voici le programme des morceaux que la Fanfare Delattre exécutera à l'église Notre-Dame le 10 décembre, à 9 heures 1/2 et à l'église Saint-Martin le 17, à midi.

1° Cortège de ballet, par Louis Montagne.
2° Ouverture de Yelra, par Ressiger.
3° Lohengrin de Wagner, sélections par Jos : Kessels.
4. Marche Triomphale, par Langlois.

Chambre de Commerce

La Chambre de commerce de Roubaix se réunira dans la salle ordinaire de ses séances le Samedi 9 décembre courant, à 4 heures du soir à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1° Création d'une condition publique par la Chambre de Commerce.

Achat d'un emplacement.

2° Communications téléphoniques avec Paris et Dunkerque.

3 Service téléphonique local.

Questions diverses.

Conférence à l'Hospice général

Les vieux ménages, les vieillards, les adultes et toute la jeunesse de l'hospice ont passé une bien belle soirée mercredi. Devant une salle comble, M. Pudpièce, directeur d'école à Mouvaux, a traité l'histoire de la *Marseillaise*. Il explique d'abord pourquoi il a choisi ce sujet : il regrette que la *Marseillaise* ne soit pas toujours chantée avec recueillement dans les grandes circonstances. Puis il fait l'historique de notre chant national et rappelle dans quelles conditions il fut composé : l'ennemi était à nos portes, la patrie en danger ; il fallait un chant pour enthousiasmer *nos jeunes armées républicaines*.

C'est alors que Rouget de l'Isle, jeune capitaine, à la fois poète et musicien, sous l'impulsion de son génie et de son amour pour la patrie, donna la vie à notre hymne nationale.

« Avec ce chant, s'écrie le conférencier, vous pouvez partir, soldats de la République, à ses mâles accents, vous vaincrez les tyrans et vous donnerez aux peuples la liberté. »

M. Pudepièce rappelle le rôle puissant joué par ce chant de guerre : « Tant que la France chante la *Marseillaise*, dit-il en terminant, elle est grande, forte et libre. Au contraire, quand on ne la chante plus, la patrie est envahie rançonnée, démembrée. C'est Waterloo, c'est Sedan. »

Les auditeurs n'ont cessé d'applaudir le conférencier, les vieux semblaient avoir retrouvé leur ardeur de vingt ans.

Après la conférence, de nombreuses projections ont beaucoup amusé l'auditoire.

Toutes nos félicitations à M. Pudepièce pour sa belle conférence et pour l'obligeance qu'il a eue de venir divertir nos déshérités.

La fanfare les Trompettes-Réunis

La commission prie ses musiciens de ne pas manquer à la répétition aujourd'hui vendredi 8 décembre, pour les morceaux qui seront exécutés le [illegible]